

Conseil de quartier – secteur 4

18 décembre 2023 – salle des mariages – 19h30

Ensemble pour une démocratie participative

Présents :

- 13 habitants
- *Didier FISCHER, Maire*
- *Nathalie GERVAIS, Conseillère Municipale déléguée à la participation citoyenne*
- *Cyril LONGUÉPÉE, Maire-Adjoint chargé de la transition écologique, de l'urbanisme et des travaux*
- *Rahma M'TIR, Conseillère Municipale (Rapporteur référent)*
- *Olivier RACHET, Conseiller délégué au handicap et à l'accessibilité des ERP, à la sécurité des bâtiments, des réseaux et à la mise en place des zones 30*
- *Jamel TAMOUM, Conseiller délégué aux travaux*
- *Xavier GIRARD, Conseiller Municipal (Rapporteur référent pour l'opposition)*

Prise de parole de Monsieur le Maire :

M. le Maire remercie le public et les élus présents. Il évoque la finalité des Conseils de quartiers, à savoir, proposer des projets lors d'une première réunion, projets qui, s'ils sont réalisables, sont soumis au vote des administrés lors de la seconde réunion de l'année.

M. le Maire note la faible participation des habitants.

M. le Maire informe les personnes présentes de la nomination de Mme Nathalie GERVAIS sur les fonctions de Vice-Présidence du conseil de quartier, mais également sur les différents secteurs de la démocratie de proximité.

Rappel des orientations :

M. le Maire rappelle que la première réunion qui a eu lieu le 8 juin dernier a permis de balayer les différents sujets et de faire émerger des projets. Il précise que le budget alloué pour la réalisation desdits projets est de 15 000 € en investissement comme en fonctionnement.

Un certain nombre d'actions ont déjà été menées depuis la mise en place des conseils de quartiers.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Nathalie GERVAIS pour une présentation générale :

Mme. GERVAIS rappelle que le conseil de quartier est un espace de dialogue permettant à chacun de s'exprimer. Une charte a été rédigée et précise l'organisation et le fonctionnement des conseils de quartiers.

Un registre est déposé à l'accueil de la Mairie pour que chacun puisse faire part de ses observations et préoccupations.

Mme GERVAIS fait état des changements en ce qui concerne les Elus représentants des conseils de quartiers.



Elle précise que le budget alloué pour la réalisation desdits projets est de 15 000 € en investissement comme en fonctionnement.

Présentation des projets par M. le Maire et Mme GERVAIS :

Projet n° 1 : Aménagement, végétalisation et embellissement des placettes (24 réparties sur les secteurs 1 et 2). Coût estimé de 2 à 3 000 € par placette. Ce projet n'a pas pour but de permettre un désengagement de la commune concernant l'entretien des espaces verts, et encore moins une privatisation des espaces concernés. Il repose sur la participation des habitants avec le service des espaces verts de la commune, qui pourra les orienter et les conseiller sur les différentes solutions, et les accompagner pour la réalisation. Une projection vidéo des différentes placettes est effectuée, afin de réfléchir à un ordre de priorité. La placette n°1 de l'allée de la Serfouette pourrait servir de test. Il sera envisagé de poursuivre cette opération si le résultat correspond aux attentes, à raison de 2 ou 3 placettes par an selon les possibilités.

Projet n° 2 : Entretien du chemin de halage (chemin des rigoles royales). Le tronçon retenu n'est pas encore définitif. Le projet consiste à assurer l'entretien du chemin de halage, sur une distance de 4 kilomètres environ et une largeur d'un mètre, pour permettre aux administrés de s'y promener en toute saison. Le tronçon emprunte le chemin de halage mitoyen du lit des rigoles, en parallèle de la rue du Mesnil et jusqu'à la raffinerie du midi. Le SMAGER (syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles) étant propriétaire, il sera nécessaire de le saisir au préalable. Pour information, ce dernier n'assure qu'un entretien annuel à l'automne en raison du coût que cela représente. Pour réaliser ce projet, la commune propose que les volontaires intéressés créent une association (voire adhèrent à une association existante – ex. Les jardins de Cydonia). Ainsi, une convention pourrait être établie entre cette association et la commune, convention précisant les moyens mis à sa disposition pour réaliser les opérations d'entretien ainsi que les modalités pratiques. Par ailleurs, la commune réaliserait l'achat d'une tondeuse autoportée d'une largeur de coupe de 100 cm, tondeuse de type semi-professionnelle. Sous certaines conditions, cette tondeuse pourrait être acquise directement par l'association si elle bénéficiait d'une subvention à 100 % par la Région à concurrence de 10 000 €. M. LONGUEPEE, Adjoint au Maire, propose d'accompagner l'association créée pour la circonstance, pour les démarches de dépôt de dossier permettant d'obtenir cette subvention.

Projet n° 3 : Réfection du garde-corps en bois du pont situé à proximité des jardins familiaux (carrefour rue du Mesnil/rue Buisson Chevreul/rigoles du lit de rivière). Le garde-corps en bois du petit pont situé à proximité des jardins familiaux est en très mauvais état.

C'est un problème de sécurité, mais également d'esthétisme.

Il est donc envisagé de procéder à la rénovation de celui-ci. Après étude, le coût de la fourniture des matériaux serait d'environ 2 000 €. Le menuisier de la commune pourrait réaliser sa confection et les services techniques en assurer la pose.

Après ces informations, Mme GERVAIS passe le relais à Monsieur le Maire.

Une personne interpelle M. le Maire pour savoir s'il serait possible d'utiliser du matériel de la commune au lieu d'en faire l'acquisition en ce qui concerne le projet numéro 2. Par ailleurs, auparavant c'était le personnel des services techniques qui se chargeait de l'entretien et cela se faisait très rapidement.



Réponse : M. le Maire tiendra-compte de cette proposition pour ce projet. Concernant la mise à disposition du matériel des services techniques, ils ne disposent pas de ce type de matériel. Dans l'éventualité où les demandeurs ne sont plus intéressés par la proposition, il faudra peut-être envisager d'autres solutions.

Rue des Broderies, avec les interdictions de stationnement et les garages implantés dans la zone, avec les voitures à vendre des garages et les clients qui viennent pour visiter les garages, le stationnement s'est déplacé dans les rues avoisinantes et notamment devant nos logements.

Réponse : Effectivement, la gêne est bien réelle et c'est un vrai problème car nous n'avons pas la main sur les implantations de commerces. Dans le cadre de l'aménagement du futur quartier « gare » nous étudions l'idée de déplacement des garages en fond de la zone d'activité en créant un pôle « automobiles » afin de libérer l'espace occupé actuellement. Mais cela demeure compliqué.

Exposé sur les modalités de vote des projets par M. le Maire :

M. le Maire indique que le vote porte sur les 3 projets retenus.

Les modalités de vote sont les suivantes :

Les personnes présentes votent à main levée pour approuver le projet après sa présentation. Un vote numérique des projets sera proposé à l'ensemble des administrés n'ayant pas voté lors des réunions. Un document explicatif des modalités de vote sera mis sur l'espace « conseils de quartiers » du site. Le vote sera possible du 19 décembre 2023 au 19 janvier 2024 (un vote par personne).

Les résultats seront communiqués à l'issue du comptage final des voix pour les votes en présentiel et les votes numériques recueillis pour chacun des projets.

12 personnes présentes participent à ce vote.

VOTE DES PROJETS :

1^{er} projet :

Résultat du vote à main levée : 5 voix favorables sur 12 votants

2^{ème} projet :

Résultat du vote à main levée : 3 voix favorables sur 12 votants

Projet 3 :

Résultat du vote à main levée : 10 voix favorables sur 12 votants

M le Maire ajoute qu'en fonction des coûts de réalisation, il sera sans doute possible d'envisager de retenir les 3 projets. Le nombre total de voix attribuées à chacun d'eux définira l'ordre de réalisation.



A l'issue du vote, M. le Maire propose aux administrés de s'exprimer sur les sujets qu'ils souhaitent voir débattus.

Il veut par ailleurs faire le point sur des dossiers antérieurs :

Quartier Pont de Chevreuse :

- Sécurisation du pont de Chevreuse : La fermeture du pont de Chevreuse à la circulation a été rejetée à une grande majorité. L'installation d'un portique a été retenue avec une mise en place courant 2024. Nous sommes en attente de devis.
- Visibilité en bout du pont côté voie latérale : un second miroir sera installé (inscrit au budget 2024).
- Containers poubelles laissés en bordure de route et qui masquent la vue : Un courrier doit être adressé par le service environnement aux commerçants concernés pour les.
- Sécurisation de la rue du pont de Chevreuse :
 - Marquage d'une ligne blanche à partir du stop de la rue du Mesnil prévue au cours du 1^{er} semestre 2024.
 - Mise en place de chicanes à l'étude pour une réalisation fin 2024 dans la mesure où cela reste possible (risque de gêne pour l'accès au domicile des riverains).

Remarque d'un habitant sur l'absence d'un second panneau « 30 » rue Pont de Chevreuse et rue du Buisson Chevreul.

Réponse : Il peut être envisagé, au titre d'un rappel, de poser des panneaux « 30 ». Cela est à étudier.

Réflexion sur :

- La pose d'un feu « récompense » limitant la vitesse à 30 km/h, rue du Mesnil et en fin de la rue du pont de Chevreuse, en remplacement du « stop » rue du Mesnil (budget 15K€ par feu, pose incluse). Une autorisation préalable de SQY est nécessaire (demande faite).
- La sécurisation de la navette scolaire par la pose de barrières rue du Mesnil.
- Un panneau « interdit sauf riverains » sur la rue du Buisson Chevreul a été commandé en supplément.
- Squats signalés sur le parking des jardins familiaux. L'information a été transmise à la police Nationale afin qu'elle patrouille dans le secteur. Par ailleurs une étude est en cours pour le déploiement d'un réseau de vidéo protection pour 2024, notamment sur ce secteur, comme sur les entrées et sorties de ville et n niveau du cimetière.

Information d'une habitante : il y a régulièrement des regroupements de jeunes le soir sur le secteur. La veille de la réunion un vol de voiture a été commis.

Autres sujets :

- Aménagement du parking de la gare de la Verrière avec l'idée de reprendre la partie des anciens parkings situés sur la commune de Coignières pour y implanter le centre Technique Municipal – A voir avec SQY – demande formulée par la commune.
- La procédure de rétrocession de la rue du Buisson Chevreul est en cours. L'enquête publique va être lancée. Cette démarche permet de régulariser une situation ancienne, sachant que l'entretien de la voirie est assuré par la commune.
- Etude avec la SAFER pour le devenir du terrain agricole situé en bordure de la rue du Pont de Chevreuse.



Quartier Maison Blanche :

Plusieurs demandes, qui n'avaient pas été évoquées lors de la précédente réunion, m'ont été transmises, à savoir :

Dotation d'un bac à compost collectif :

Réponse : Le représentant de la copropriété doit en faire la demande à SQY qui gère les moyens. Contact : dechets@sqy.fr. Il sera nécessaire qu'un (voire deux) référents soient désignés pour suivre une formation.

Plaqué d'égout rue des Commères bruyante :

Réponse : Un technicien de la SQY est passé pour remplacer les joints. Il sera de nouveau sollicité pour voir le problème.

Grillage en bordure du terrain de sport en mauvais état :

Réponse : Tout a été retiré à la demande des résidents en raison de son mauvais état et donc de sa dangerosité.

Le souhait des représentants de la copropriété c'est que la résidence soit entièrement close.

Réponse : M. le Maire constate que la résidence est accessible par plusieurs sentes. Par ailleurs, chaque bâtiment est déjà clôturé de manière individuelle. Une estimation pour le remplacement du grillage se chiffre à environ 3000 €. Cependant, si la commune remet la clôture à son emplacement d'origine, situé sur le domaine public, l'enceinte de la résidence ne sera toujours pas close. Par ailleurs, il semble difficile de financer la pose d'une clôture sur le domaine privé. Enfin, M. le Maire précise que si la résidence est entièrement fermée, il ne pourra plus être question de rétrocession des voies intérieures à la commune.

Le parc auto des habitants de la résidence de Maison Blanche est de 110 voitures pour 36 places. Serait-il possible de bénéficier d'une parcelle sur le terrain de sport mitoyen pour créer une extension au parking de la résidence.

Réponse : Bien que rien ne soit décidé pour l'heure, sur ce terrain, nous avons eu une proposition d'aménagement d'un ensemble sportif. Dans ces conditions, la mise à disposition de la Résidence d'une parcelle de terrain pour aménager en parking semble difficilement envisageable. Pour autant, le tennis club dispose d'un espace de stationnement important qui pourrait éventuellement être partagé avec les résidents de Maison Blanche.

Demande de pose de caméras de surveillance sur le secteur pour sécuriser l'ensemble de la résidence, et notamment côté stade.

Réponse : Un plan de déploiement est déjà étudié en concertation avec le service de Police Nationale pour une mise en place entre fin 2024 et 2026. Il respecte une logique visant à protéger les points sensibles de Coignières. Rappelons enfin que la commune ne peut pas intervenir sur le domaine privé avec pose de caméras.

Réflexion d'un habitant sur la nécessité de mise en place d'un C.S.U. (Centre de Supervision Urbaine) pour être efficace.

Réponse : La commune dispose d'un local fermé où les enregistrements sont faits à des fins de consultation si nécessaire par les services de police, mais ne peut envisager de mettre du personnel communal à demeure pour surveiller les écrans de contrôle. Maintenant, pour ce qui la concerne, la résidence peut envisager de réaliser à ses frais, après avoir obtenu les autorisations nécessaires, la mise en place d'un réseau de surveillance par caméras.



Il est constaté à certains endroits des dépôts sauvages (rue des Commères notamment). Un contrôle par caméra serait efficace pour faire cesser ces agissements. Pourquoi ne pas envisager les containers enterrés.

Réponse : Pour ce qui concerne la pose de caméras, ce point a été évoqué. Il y a une concertation avec la Police Nationale compétente pour définir les points stratégiques. Il peut être envisagé la pose de pièges photos bien moins contraignant et onéreux à réaliser. Pour les containers enterrés, à l'exemple de ce qui est fait aux acacias, cela représente un coût important qui, dans ce cas est pris en charge par le bailleur. Il est également nécessaire d'avoir un espace suffisant pour que les véhicules effectuent les manœuvres pour le remplacement des containers lorsqu'ils sont pleins. Par ailleurs l'utilisation des containers peut être payant pour les usagers dans certains cas.

Aire de stationnement des trottinettes : réflexions pour un autre endroit car l'actuel est trop petit.

Réponse : L'aire a été positionnée à l'endroit actuel à la demande du syndic. Une réflexion sur le lieu le plus adapté, en concertation avec le syndic, est nécessaire avant de solliciter SQY qui décidera de la faisabilité.

Les résidents demandent la mise à disposition d'une ou deux bornes électriques à proximité de la résidence.

Réponse : SQY est réticent car les bornes actuelles sont sous-utilisées. De plus, beaucoup d'entreprises ont des bornes de rechargement dans leurs parkings. Celles-ci sont mises à disposition de leurs personnels, ce qui diminue encore le pourcentage de fréquentation des bornes installées sur les espaces publics.

Il serait nécessaire d'augmenter les corbeilles à déchets dans le secteur.

Réponse : Les services techniques veilleront à en augmenter le nombre selon la nécessité.

Le grand arbre sur la piste cyclable n'est pas taillé.

Réponse : Voir avec le service des espaces verts.

Il y a un projet d'installation d'une Borne Free (18 m). Une habitante a fait une pétition et demande un relais de la mairie.

Réponse : La mairie a perdu sur la forme un premier jugement en référé le 7 décembre.

La ville réfléchit sur la pertinence d'une procédure sur le fonds et un recours en conseil d'Etat.

Qu'elle est l'utilité de faire une inauguration du poste de police municipal alors qu'il est là depuis longtemps.

Réponse : C'est une manière de remercier nos agents qui ont œuvré pour cette réalisation.

Un certain nombre d'aménagements récents ont néanmoins été faits.

L'état d'insalubrité et l'absence de propreté du parking à proximité de Wafu, Anamour et Ange.

Réponse : Plusieurs courriers ont été adressés aux propriétaires des lieux pour qu'ils entretiennent correctement cet espace et qu'ils veillent à la propreté et à l'hygiène. La police municipale fait également des rappels.

Fin de la réunion à 22 h 15